

Parkings : manque à gagner de 40 000 €

DURBUY Conseil communal

Les inondations ont des conséquences inattendues. Les horodateurs noyés sont inutilisables. Ce qui représente un manque à gagner estimé à 40 000 €

Tout comme lors de la dernière séance, il a été question des inondations de juillet, ce lundi, au conseil communal, notamment lors de la modification budgétaire. Ainsi, dans cette dernière, on prévoit une diminution des recettes liées aux taxes de stationnement. Un manque à gagner de l'ordre de 40 000 €.

Explication de l'échevin des Finances Fabrice Sarlet. « Les horodateurs de Durbuy ont été noyés. Ils sont hors-service. Cela a un impact. » Toujours dans la même modification budgétaire, parallèlement aux subsides attendus des différents niveaux de pouvoir, le grand argentier prévoit des dépenses en plus, liées aux dégâts des intempéries. Un montant de 737 000 € est ainsi budgété. Il se décline en trois grands postes : des fournitures techniques, des fournitures aux bâtiments et des travaux de voiries.

Une provision réalisée

Évidemment, tous sont conscients que ces derniers ne seront pas réalisés entièrement lors de cet exercice. Ainsi, une provision de 450 000 € est réalisée dans ce cadre. Sur le plan des inondations, toujours, la conseillère Laurence Le Bussy (min.- Commune Passion) plaide pour la mise en place d'une commission chargée d'analyser les faits et ce dans un esprit constructif. S'il n'est pas opposé de prime abord à cette demande, le bourgmestre Philippe Bontemps note que « nous sommes passés presque directement dans le plan d'urgence provincial. Il y aura un débriefing à ce niveau. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de chose à critiquer. »

« Finances saines »

La modification budgétaire ne s'est pas limitée aux inondations et à ses stigmates. On note ainsi, à l'extraordinaire, que de nombreux chantiers importants sont « sortis. » L'échevin des Finances affirme que la Commune peut y faire face. « Les finances communales sont en bonne santé, malgré le Covid et les événements des derniers mois. »

À l'issue de son exposé, Laurence De Bussy prend la parole. « Je ne vais pas lire 15 pages de commentaires comme d'habitude », dit-elle, tout en notant que la crise sanitaire et les intempéries sont passées par là.

Cependant, elle ne manquera pas de poser de nombreuses questions.

Son collègue dans la minorité, Éric Jurdan (Écolo) également. De nombreux dossiers seront évoqués dans ce cadre. Exemple avec le possible aménagement d'un espace pour les motos au parking nord. Sur ce sujet, l'idée est en réflexion.

La minorité s'abstient lors du vote de cette modification budgétaire.

JEAN-MICHEL BODELET



Noyés, les horodateurs de Durbuy sont hors-service.

« Un exercice fourre-tout ? »

La séance du conseil se ponctue toujours par des questions d'actualité. Parmi ces dernières, ce lundi, l'une émanait d'Éric Jurdan, conseiller Écolo de la minorité. Elle concernait la numérisation des contacts entre enseignants et parents d'élèves inscrits dans l'enseignement communal. Un débat animé. À l'issue de ce dernier, le bourgmestre Philippe Bontemps marque une certaine irritation : « Ce type de question d'actualité, c'est une question que tu te poses à toi. On ne va pas faire le débat ici mais il faudrait un Règlement d'ordre intérieur qui balise les questions d'actualité. Ici, les infos, tu pouvais les obtenir auprès des services ou de l'échevine. » Le mayor note qu'il reste « dubitatif » sur ce « genre de questions » voyant dans cet exercice un « fourre-tout. » Le conseiller Éric Jurdan, lui, estime être dans les clous, expliquant que sa question n'était pas hors propos, la rentrée scolaire venant de se tenir.

La Commune est-elle responsable du vol d'une moto ?

Point en urgence ce lundi au conseil. Le bourgmestre Philippe Bontemps explique qu'il s'agit pour la commune d'ester en justice. L'urgence étant motivée par le délai imposé dans cette action. Il rappelle les faits : « Ce dossier concerne un vol de moto. En première instance, nous avons gagné. En appel, nous avons perdu. »

Il explique que le vol de cette moto a eu lieu sur un parking communal et que la Commune, dans le second jugement, est considérée comme responsable dudit vol. Il s'interroge sur cette décision en appel, et son éventuelle jurisprudence, non seulement pour sa Commune mais également pour les autres. Renseignements pris auprès de juristes, il propose au conseil d'introduire une procédure à la Cour de cassation. L'unanimité de mise.



L'Avenir - Local: Luxembourg 08/09/2021, pages 10 & 11

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Luxembourg

